

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 13 »
En N°... 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND), departure times, and fares for various classes (D'ANS, BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

ANGLETERRE. — Londres, II octobre.

M. le comte Sébastiani, Sarim Effendi, le baron de Bulow et M. Van de Weyer ont travaillé hier au bureau des affaires étrangères et des dépêches ont été envoyées aux ministres près les cours de Vienne et de Berlin.

Le parlement a été prorogé dans la forme ordinaire, jusqu'au 4 décembre prochain.

Le Journal de Smyrne annonce que l'ambassadeur anglais à Constantinople a reçu, le 2 septembre, des dépêches de Perse datées de Jabriz, le 17 août.

On lit dans le Courrier :

« Le fait que les Russes veulent bâtir une ville, à l'embouchure du Danube, est maintenant officiellement reconnu par le gouvernement russe, car l'aven du Journal d'Odessa, ne peut être considéré par ceux qui ont quelque connaissance de la presse russe, que comme un aveu officiel.

« Le gouvernement russe, dit le Journal d'Odessa, n'a jamais eu l'intention de bâtir une ville nouvelle dans l'île de Sulina, mais comme le commerce entier du Danube avec la mer Noire et la Méditerranée, auquel sont principalement intéressés la Turquie, l'Autriche et l'Angleterre, et dans lequel 1500 navires ont été employés l'année dernière, passe par cette île; il est dans l'intérêt de ces puissances, bien plus que dans celui de la Russie, d'y voir établi un lieu de relâche pour les équipages et un dépôt de provisions, car il arrive souvent que les navires sont retenus très-longtemps à l'embouchure du Danube, pour attendre un vent favorable. Or, telle est l'unique intention du gouvernement russe, etc.

« L'intention de la Russie est assez claire, elle veut former une ville russe à Sulina, et il n'est pas douteux que d'ici à peu d'années, cette ville ne devienne importante et presque la rivale d'Odessa. Lorsqu'il s'y sera établie une grande communauté commerciale, il faudra faire des fortifications pour protéger les habitants; et cette station de quarantaine deviendra une forteresse qui commandera l'entrée d'un des fleuves les plus importants de l'Europe. »

FRANCE. — Paris, le 13 octobre.

Le Spynx, parti de Stora le 6 octobre, apporte les nouvelles suivantes, transmises au ministre de la guerre par le télégraphe :

Feuilleton. UNE AFFAIRE.

Dans un des sites les plus pittoresques des environs de Paris, M. L... riche capitaliste, possède un fort joli château, où il passe le plus beaux mois de la belle saison. Dernièrement, un cabriolet s'arrêta devant la grille du parc. Il en descend un jeune homme dont la mise soignée, la physionomie ouverte, la tournure dégagée, dénotent un habitué de la Bourse et de Tortoni.

LE MARÉCHAL VALLÉE, AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Constantine, le 2 octobre 1838.

« J'ai fait prendre position le 30 à quatre bataillons, au confluent de l'Oued-Entsa et de l'Arrouch. Le général Galbois y fait construire un camp qui doit dominer la jonction des routes de Stora et Bone à Constantinople. Il est à treize lieues de Constantinople et à six de Stora.

« Les Kabyles n'ont fait aucune résistance : plusieurs scheiks sont venus recevoir les burnous, et les Arabes apportent au camp de l'orge et de la paille, que j'ai ordonné de payer régulièrement.

« La route terminée jusqu'au col de Kantorse, à 9 lieues de Constantinople, sera sous peu de jours praticable pour les voitures jusqu'au camp de l'Arrouch. »

« J'ai constitué définitivement le gouvernement de la province de Constantinople. Les chefs ont reçu l'investiture : ils ont prêté serment de fidélité au roi et obéissance au commandant en chef de la province. »

« Hier l'armée a pris possession de l'ancienne Russicade. On a établi le quartier-général sur une position qui domine la rade, et qui a été nommée Fort-de-France. (Mon.)

« Le nommé Bodin qui a été arrêté pour l'affaire du MONITEUR RÉPUBLICAIN, a été conduit hier chez le juge d'instruction. Il a refusé de répondre à toutes les questions qui lui ont été adressées pendant son interrogatoire.

« On n'a pas oublié le bruit qui s'est fait dernièrement à propos d'un trésor caché dans les Tuileries. On n'a pas oublié non plus le démenti formel donné par M. de Schonen lui-même qui, au dire des journaux, avait été l'un des témoins de la grande trouvaille en 1850.

« Malgré le démenti de M. de Schonen, les feuilles légitimistes veulent toujours que Louis-Philippe ait trouvé, dans un lieu caché du jardin des Tuileries, les diamans de la reine Marie-Antoinette, que par parenthèse des industriels cherchent en ce moment sous les eaux de Quillebeuf dans la carène du Télémaque. L'Europe nous apporte une preuve décisive à l'appui de son dire, et voici quelle est cette preuve : le marquis de Giac (resté bon légitimiste) tient de l'un des ouvriers qui travaillaient au remaniement du jardin des Tuileries après 1850, que l'on y trouva une grande caisse en plomb, laquelle caisse fut portée au château et ouverte par Louis-Philippe. On dit et on répéta à cette époque que cette caisse ne contenait que des médailles et des plans relatifs à la fondation des Tuileries; mais M. le marquis de Giac croit que ces médailles étaient de beaux et bons diamans... Donc c'étaient des diamans!... »

« La caisse Laffitte vient d'achever la première année de son existence; ses opérations ont commencé le 2 octobre 1837. Les affaires de cet établissement ont suivi une progression croissante de développement. Les mouvements de caisse, recettes et paiemens réunis, se sont élevés du 2 oc-

L'homme de bourse gouverne le destin, ce Dieu qui gouverne le monde. Que n'assure-t-on pas aujourd'hui? Tous les pas que nous faisons dans la vie peuvent être assurés, y compris la mort elle-même. Le pouvoir de l'assurance s'étend même au-delà de la tombe; on assure la vie future... en vous élevant une pierre tumulaire au Père-Lachaise. On propose même d'assurer les disgrâces du lien conjugal, ce qui serait un très grand service rendu à l'humanité. Les Romains, qui donnaient des primes aux époux, n'entendaient rien à la civilisation; si vous voulez qu'on cueille la rose, ôtez lui ses épines, ou du moins assurez les doigts contre les piqûres. On dit que MM. R... vont former une compagnie pour assurer les couronnes, voire même les ministères, et que beaucoup d'hommes d'état, qui redoutent fort les naufrages, se feront assurer. En un mot, l'assurance dans toutes ses phases et à tous ses degrés, me paraît être la solution du problème humanitaire, si vainement cherché par Fourier, St-Simon, Robert, Owen et les autres socialistes.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid 29 septembre.

« S. M. la reine régente étant convaincue que dans les circonstances actuelles, où les ennemis du trône et de la liberté redoublent leurs efforts pour réussir dans leurs projets criminels, il faut donner de l'énergie et de la vigueur à l'administration, a résolu que tous les chefs secrétaires et employés des gouvernements politiques qui se trouvent absents en vertu d'une permission royale, quels que soient l'époque et les motifs de cette permission, se rendront sans délai à leur poste, sous peine de perdre leurs charges et leurs emplois, s'ils n'ont pas obéi à cet ordre avant le 30 octobre. »

« Madrid 29 septembre. VALGORNERA. »

« Le général Aldama, ministre de la guerre, avait publié, la veille, une ordonnance, par laquelle tous les offi-

« C'est bien; mais la compagnie se réserve-t-elle le droit d'agir comme elle l'entendra, afin que l'assurée puisse trouver un mari avant le temps fixé? »

« Oui, sans doute, la compagnie ne saurait renoncer au privilège de faire des heureux : elle aura ses agens, ses courtiers, ses marieurs; elle mettra en œuvre tous les moyens de séduction pour marier ses assurés. Aussi, elle n'aura presque jamais d'indemnités à payer. Et voilà pourquoi l'affaire est superbe! »

« Oui, il y aurait des avantages certains. C'est le dernier terme du progrès en spéculation! Si l'on assure la mort, on ne peut empêcher les gens de mourir; si l'on assure l'incendie; on ne peut empêcher les maisons de brûler; si l'on assure la tempête on ne peut empêcher les navires de faire naufrage; si l'on assure la conscription, on ne peut empêcher un mauvais numéro de sortir...; mais en assurant le célibat on peut faire marier les gens. »

« Il est bien entendu que la compagnie aura toujours sous la main une collection d'hommes comme il faut, avocats, médecins, journalistes, négociants industriels, dont elle se servira comme de pions dans son jeu pour piper les cœurs des jeunes assurées. »

« C'est une condition indispensable de succès et reposez-vous sur moi de ce soin. »

« Eh bien! je suis votre homme, je désire que cette affaire se fasse entre nous deux; point d'éclat, point de charlatanisme, point d'actions! c'est usé; on n'en veut plus. Du mystère, mon cher, de la discrétion et de l'activité! C'est le moyen de réussir. »

« Soyez sans crainte, j'ai le même intérêt que vous... »

« Ainsi donc, vous m'apporterez l'acte constitutif de la Société dès qu'il sera dressé. Je verse d'abord cinquante mille francs, somme suffisante au début de l'entreprise. Vous, vous promettez votre zèle et votre travail. Les bénéfices seront partagés. Je fais généreusement les choses, comme vous voyez... »

« Elle devra être graduée en raison de la beauté, de la fortune et des

« Un moment, j'arrive... »

« Vous savez bien qu'il me faut du positif, de l'actuel du palpable, continua le capitaliste, en appuyant de plus en plus sur chacune de ces expressions. »

Le JEUDI 18 OCTOBRE courant, à 9 heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en la demeure du sieur Louis ROPPE, cabaretier, demeurant à Fexhe-le-Haut-Clocher, près de la station du chemin de fer, les

IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT, SAVOIR :

1er. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 10 verges grandes, située à Crisnée, en lieu dit Wairexhe.
2me. lot. — Une AUTRE mesurant un bonnier, située en la même commune, en lieu dit à la vieille chaussée.
3me. lot. — Une AUTRE de cinq verges grandes, audit Crisnée, en lieu dit à la voie de Lowaige.
Ces trois pièces de terre sont exploitées par Nicolas Denerange.

4me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 9 verges grandes, située à Horion-Hozémont, en lieu dit aux Hayes à Coreux, près des Vignes exploitée par Martin Neuville.
5me. lot. — Une MAISON, située en la commune d'Awans, vis-à-vis le flot d'Elva, avec 5 verges grandes de jardin et prairie.

6me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, même commune, en lieu dit voie des Stockis.
7me. lot. — Une AUTRE, même commune, en lieu dit Alle Grosse Saulx, contenant 4 verges grandes.
8me. lot. — Une AUTRE, même commune, en lieu dit au Moulin-à-Vent, contenant 6 verges grandes.
9me. lot. — Une AUTRE, même commune, à la voie de Xhendremael, contenant une verge grande.
10me. lot. — Une AUTRE PIÈCE DE TERRE, même commune d'Awans, et lieu dit Fond des Sarts, contenant 5 verges grandes.

Les pièces composant les six derniers lots sont détenues par Gérard Vallée, d'Awans.
11me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située à Freloux, en lieu dit Qua, contenant 15 verges grandes; exploitée par Lardinois.

12me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 15 verges grandes, située à Fozz, près de l'Arbre à Fozz, détenue par Nicolas Rigot, dudit Fozz.
13me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 3 verges grandes, située à Jeneffe, en lieu dit la voie du Soleil.
14me. lot. — Une AUTRE de 12 verges grandes, en la même commune, en lieu dit Thier de Noville.
15me. lot. — Une AUTRE de 15 verges grandes, même commune, en lieu dit au chemin de Remicourt.

Les pièces composant ces trois derniers lots sont détenues par Gérard Bronkart, de Noville.
16me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 12 verges grandes, située en la commune de Voroux-Goreux, traversée par le sentier de Fozz à Voroux, détenue par Tilman Lardinois, à l'Arbre à Fozz.
17me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 5 verges grandes, située à Villers-l'Évêque, en lieu dit Roua d'Odeur, exploitée par Hubert Lardinois, dudit lieu.
18me. lot. — Une AUTRE de un bonnier 4 verges grandes, même commune, en lieu dit Dessus les Marnières, exploitée par Pierre Petry, dudit lieu.
19me. lot. — Une AUTRE de cinq verges grandes, même commune, située en lieu dit section de Hollande, affermée à Guillaume et Lambert Dechamps, de Villers-l'Évêque.
20me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 14 verges grandes, située à Othée, en lieu dit devant la Savatle, détenue par Petry.
21me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 7 verges grandes, située à Voroux-Liers, détenue par Henri Freson, arpenteur.
22me. lot. — Une AUTRE de neuf verges grandes, située en la même commune, en lieu dit au Petit Tricot, détenue par ledit Freson.
23me. lot. — Une PRAIRIE, contenant 8 verges grandes, située à Kemexhe, exploitée par Thomas Paques, dudit lieu.
24me. lot. — Une AUTRE PRAIRIE de 19 verges grandes, même commune, en lieu dit Ruelle dessous le Pont, détenue par Jean Grégoire, de Kemexhe.
25me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 1 bonnier 2 verges grandes, même commune, sur les terres de Villers, exploitée par la V^e Leduc, de Kemexhe.
26me. lot. — Une AUTRE, contenant 1 bonnier 4 verges grandes, même commune, en lieu dit en Russon Champs, détenue par Debouche.
27me. et dernier lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 16 verges grandes, même commune, à la vieille voie de Liège, exploitée par la V^e Leduc, dudit Kemexhe.
S'adresser audit notaire DUSART.

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE

DES COUPES DE BOIS DOMANIAUX

DE L'ORDINAIRE 1859; SAVOIR :

1^o A Liège, le 25 octobre 1858, 10 heures du matin, à l'ADJUDICATION DES COUPES situées dans l'arrondissement de Liège; et ensuite à la location, pour 7 ans, du 8^o CANTONNEMENT DE PÊCHE DE LA MEUSE.

2^o A Verviers, le 50 octobre 1858, 10 heures du matin, à l'ADJUDICATION des Coupes situées dans l'arrondissement de Verviers.
Liège, le 28 septembre 1858.

L'Inspecteur des Eaux et Forêts des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, L'AINÉ.

LUNDI 29 DE CE MOIS, à 10 heures, Le notaire PAQUE vendra publiquement, en son étude à Liège,

UNE MAISON

Avec cinq verges grandes de jardin et verger plantés d'arbres fruitiers, sise au lieu dit Roufosse, commune de St-Nicolas en Glain, provenant de Wathy Mignolet. 1452

MERCREDI 17 OCTOBRE courant, à 1 heure, M^e DUSART, NOTAIRE A LIÈGE, VENDRA LES MEUBLES

de feu M. Henri VELU, en sa maison rue Pied du pont des Arches; notamment : Commodes, Secrétaire, Poêle, Horloges, diverses montres en or et en argent, bijoux, etc. 1441

VENTE D'IMMEUBLES

LUNDI 29 octobre 1858, à 2 heures de relevée, Chez LAMBERT, cabaretier, à Waleffe-Saint-Georges, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par M^e DIEUDONNÉ, notaire à Verlaine, pour en jour présentement, 4 BONNIERS 14 VERGES DE TERRE ET PRAIRIES, libres de charges, en 3 pièces, situées sous les communes de Latinne et de Tourinne, occupées par S. Deltienne dudit Latinne. 1448

LE JEUDI 15 novembre 1858, à dix heures du matin, en l'étude de M^e BOULANGER, notaire à Liège, rue Hors-Château, n^o 56, il sera par lui et M^e RENOU, son collègue, procédé

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE l'hôtel du grand cerf,

portant le n^o 11, situé à Liège, rue du DRAGON D'OR, derrière et près de l'église de Saint-Denis, ayant porte cochère, grande cour, remise et écurie, d'une superficie de 7 ares et plus, dont les cuisines au moyen d'une porte qui pourrait y être pratiquée à peu de frais, communiqueraient à la rue Charretière dite du Chafour qui à quelques pas, débouche dans celle de la Régence près de l'université.

D'après l'alignement arrêté pour la continuation de la rue de la Cathédrale vers Souverain-Pont, l'entrée de cet hôtel sera beaucoup embellie, et il recevra une augmentation de terrain de soixante-huit mètres 75 centimètres, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection du plan qui se trouve en l'étude dudit notaire BOULANGER.

Il est fort peu de propriété en cette ville qui ait une aussi grande superficie et qui soit aussi bien située au centre de la ville et ayant des débouchés par plusieurs grandes rues.

Il y aura toutes les garanties désirables et beaucoup de facilité pour le paiement du prix.

S'adresser en l'étude de chacun desdits notaires, pour plus amples informations et connaître les conditions de la vente. 1451

VILLE DE MONS.

VENTE DE LIVRES,

Provenant de la bibliothèque de M. H. DELMOTTE, en son vivant bibliothécaire de la ville de Mons et archiviste du Hainaut.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, et jours suivants,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BAUDELET, à la résidence de Mons,

A LA VENTE PUBLIQUE

Belle Bibliothèque

de feu M. H. DELMOTTE,

Consistant en ouvrages rares et précieux de bibliographie, d'histoire, belles lettres, etc., et de plusieurs tableaux, dessins et plans.

La belle collection de portraits de M. DELMOTTE, comprenant environ 15,000 portraits tant anciens que moderne, est également à vendre.

Les amateurs pourront en prendre inspection pendant la vente de la bibliothèque.

La vente aura lieu sous la direction de M. LEROUX, libraire, à l'hôtel-de-ville de Mons, salle St-Georges.

Le catalogue se vend chez Em. HUYAIS, chez LEROUX, à Mons, et chez les principaux libraires du royaume, 1 fr. 1553

Têtes-Chauves.

PAR BREVET D'INVENTION. EAU CAPILLAIRE-MANGAM

Propre à la régénération des cheveux, à en arrêter la perte et à les faire revenir aux Têtes-Chauves, quelque soit la cause de leur chute, se trouve :

A Liège, chez L'INVENTEUR, Hôtel des Flandres, rue d'Arvoi. Il y a des flacons de 6, de 12 et de 16 francs. A Namur, chez Reulmonde, rue de l'Ange. A Bruxelles, chez Lemmens, parfumeur, Montagne de la Cour, 61.

Le même spécifique guérit radicalement la Teigne. On garantit. Prix : 6 francs le flacon, Affranchir. 1413

MAISON A LOUER,

faubourg d'Amercœur, n^o 59. — S'adresser au même N^o, ou au bureau de cette feuille.

PROVINCE DE LIÈGE.

Mardi, 23 Octobre 1858, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, à la réadjudication aux enchères et à l'extinction des feux, de la perception de la taxe de la barrière de la Croix de Pierre, établie sur la route provinciale de Plancharde.

Le bail commencera à courir au 24 courant et finira au 31 décembre 1860.

Le cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux des commissaires d'arrondissement.

BOURSES.

Table of stock market data for Paris, October 15, 1858. Columns include 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. vil. de Par.', 'Emprunt belge.', 'Société Générale.', 'Banque de Belgiq.', 'Mutualité.', 'Actions réunies.', 'Différée ancienne.', 'Dito nouv. s. inté.', 'Dette active.', 'Id. passive.', 'Rente rom.', 'Rente de Naples.', 'Empr. portugais.', 'Mignéliste.'

Table of stock market data for London, October 11, 1858. Columns include '5 p. c. consolidés.', 'BELGE 1852, c.', 'Hol. Dette active.', 'Portug. 5 p. c.', 'Id. 5 p. c.', 'Esp. Emp. 1854.', 'Différées.', 'Passives.', 'RUSSIE.', 'BRESIL.', 'MEXICAINS 6 p. c.'

Table of stock market data for Amsterdam, October 12, 1858. Columns include 'HOLL. Dette active.', 'Dito 2 1/2 p. c.', 'Différée.', 'Billet de change.', 'Obl. synd. d'am.', 'S. de C. des P.-B.', 'S. nouvelle.', 'RUSSIE. Hope et Co.', '1850', 'Inscr. au gr. livre.', 'Certific. à Amster.', 'POLOGNE L. R. 500', 'PRUSSE L. de Rd. 50', 'ESPAGNE E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette diff. 1850.', 'anc.', 'passive.', 'AUTR. Métall.', 'BRES. Obl. à Lond.'

Table of stock market data for Antwerp, October 14, 1858. Columns include 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Empr. de 48 mill.', 'Id. de 50 mill.', 'HOLL. Dette active.', 'Rentes rembours.', 'AUTRICHE Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'fl. 250.', 'fl. 500.', 'Polog. Lots fl. 500.', 'fl. 500.', 'BRES. Em. L. 1854.', 'ESPAGNE Ardoin.', 'Dette passiv. 1854.', 'Différée.', 'DANEMARC. E. Not.', 'Dito à L.'

Table of exchange rates (CHANGES). Columns include 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Empr. de 48 mill.', 'Id. de 50 mill.', 'HOLL. Dette active.', 'Rentes rembours.', 'AUTRICHE Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'fl. 250.', 'fl. 500.', 'Polog. Lots fl. 500.', 'fl. 500.', 'BRES. Em. L. 1854.', 'ESPAGNE Ardoin.', 'Dette passiv. 1854.', 'Différée.', 'DANEMARC. E. Not.', 'Dito à L.'

Table of stock market data for Brussels, October 15, 1858. Columns include 'Dette active 2 1/2 p. c.', 'Emp. Rothschild.', 'Fin courant.', 'Emp. de 50 mill.', 'Id. de 37 mil.', 'Emp. de 1852 (4.)', 'Act. de la Soc. G.', 'Emp. de Paris.', 'S. de Comm. de c.', 'B. de Belgique.', 'C. de S. et Oise.', 'Hauts-Fourneaux.', 'Banque Foncière.', 'Idem.', 'Flenu.', 'Hornu.', 'Sclassin.', 'Soc. Nationale.', 'Levant du Flenu.', 'Ougrée.', 'Sars-Longscham.', 'Chemin de Fer.', 'Yennes.', 'St-Léonard.', 'Chatelneau.', 'Yverre.', 'Betteraves.', 'Yverre de Charl.', 'L'Espérance.', 'BRUXELLES. LE 15 OCTOBRE.', 'Brasseries.', 'Tapis.', 'Fer d'Ougrée.', 'Mutualité.', 'S. C. Bruges.', 'Monceaux.', 'Act. Réunies.', 'Borinage.', 'Houyoux.', 'Papeterie.', 'Lits de Fer.', 'Luxembourgeoise.', 'Civile.', 'Hervé.', 'Ch. de Fer de Col.', 'Ch. de B., M. et B.', 'Asphalt.', 'Holl. Dette active.', 'Losrenten inscr.', 'Autriche Métalliq.', 'Naples. C. Falcon.', 'Espagne. Ardoin.', 'Fin courant.', 'Prime un mois.', 'Différée de 1850.', 'Idem de 1855.', 'Passives.', 'BRESIL. E. de Roth.', 'Rome. E. de 1854.'

VIENNE, LE 5 OCTOBRE. Métalliques 5 p. c., 107 1/2 — Actions de la Banque, 1461. Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.